



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lycée François Mauriac

Année Scolaire 2019-2020
Séance n° 1 du 1er Octobre 2019

Membres Présents : 19

Quorum : 14

Téléphone
05.56.38.52.81

1 rue Henri Dunant
B.P. 140
33015 Bordeaux cedex

Ce.00330027a@ac-bordeaux.fr

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV du Conseil d'Administration du 1er Juillet 2019,
- Bilan de la rentrée scolaire 2019,
- Eléments de calendrier de l'année scolaire 2019-2020,
- Voyages scolaires 2019-2020,
- Décisions budgétaires modificatives 2019,
- Sorties d'inventaire,
- Convention Cann'abus,
- Répartition des Indemnités pour Mission Particulière,
- Questions et informations diverses,

Etaient présents : Lou-Salomé BECOT, John BOURGINE, Pauline BOURMAUD-DANTO, Odile CAZADE, Christian COULAIS, Dominique DARRIP, Christian DETRIEUX, Jean HOURCADE, Jean-Philippe LADEVEZE, Jérôme LAMBERT, Nina-Anaïs LAMOTTE, Marie-France LATOUR, José LEITAO, Pascal MADEC, Mathilde MAURIN, Franck NIEL, Virginie PARDO, Antoine PIGEON, Virginie TROPHY-GRANGER.

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : Mme Virginie PARDO

Signature :

Le Président, Jean-Philippe LADEVEZE

Signature :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA du 01/07/19

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente du 1^{er} juillet 2019.

FAVORABLE : **19**

ADOpte A L'UNANIMITE

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

BILAN RENTREE 2019

Monsieur le Proviseur indique qu'en ce qui concerne les personnels, tous les postes sont pourvus et que nous accueillons 25 nouveaux enseignants, 4 nouveaux AED, 2 nouvelles AESH, et 5 nouveaux agents de la Région.

L'équipe enseignante est donc composée de 120 enseignants, y compris ceux nommés sur des BMP.

La DGH qui était à l'origine de 1745,5 heures est passée à 1806 heures.

Nous accueillons 1456 élèves et étudiants dont 830 filles et 626 garçons.

La répartition socio-professionnelle est classée en 5 catégories :

- Défavorisés : 441 élèves soit 30%
- Moyens : 375 élèves
- Favorisés : 194 élèves
- Très favorisés : 414 élèves (en augmentation cette année)
- Non précisés : 32 élèves

Monsieur le Proviseur détaille les effectifs par division :

- 2^{nde} : 538 élèves (32 à 35 par classe)
- 1^{ère} : 308 élèves (9 divisions 33 à 35)
- 1^{ère} STMG : 68 élèves (pour 70 places)
- 4 T ES: 36 élèves par classe
- 2 T L 35 et 32 élèves
- 4 TS 32, 31, 27 et 17 élèves
- 2 T STMG : 35 et 36 élèves

Madame TROPHY GRANGER s'interroge sur les classes supplémentaires ouvertes en juillet, et rajoute qu'il est dommage de supprimer des postes en fin d'année pour ensuite créer des BMP pour pallier ces ajouts de classes.

Monsieur le Proviseur précise que les prévisions d'effectifs sont difficiles à maîtriser dans l'agglomération bordelaise, qu'il n'y a pas forcément de relation d'équivalence entre les postes supprimés et les BMP créés et que les suppressions de poste ont été faites sur des départ à la retraite.

Madame DARRIP relève des classes surchargées, 5 classes de Terminale ont en effet un effectif de 36 élèves. Elle prévoit des difficultés de gestion et d'accompagnement notamment pour les élèves les plus faibles.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la capacité maximale des classes, ce à quoi Monsieur le Proviseur répond qu'il n'y a pas de texte établissant une limite précise. La capacité d'accueil de l'établissement se définit en terme de sécurité pas d'un point de vue pédagogique.

Madame BOURMAUD DANTO ajoute que les multiples compositions de spécialités existantes en 1^{ère} vont rendre les conseils de classes irréalisables en raison du nombre d'enseignants intervenant dans chaque classe.

Elle remarque qu'à présent on considère l'élève en tant qu'individu et non plus comme faisant partie d'un groupe.

Monsieur le Proviseur confirme que les conseils de classes sont à repenser dans leur fonctionnement et leurs objectifs.

Les parents d'élèves souhaitent exposer les nombreux problèmes rencontrés pour la distribution des livres et rappelle que la décision de gratuité des manuels scolaires a été décidée en avril 2019. La Région a fait appel aux associations de parents d'élèves pour la mise en place du dispositif. Cette mise en place s'est avérée catastrophique dans sa gestion et la FCPE regrette les conditions de mise en place de l'opération « manuels scolaires » qui cumule les inconvénients pour tous.

Les parents d'élèves rappellent que l'application permettant l'impression de bon d'achat, a été mise en place seulement le jour de la rentrée et qu'elle s'est avérée peu maîtrisée et ingérable pour les élèves et leurs familles.

Toutefois, la FCPE assure une distribution des manuels dès le mercredi 9 octobre. Se pose le problème des dépassements des 200 euros alloués pour certaines listes.

Monsieur le Proviseur regrette cette situation mais précise que le lycée a ne peut intervenir dans cette gestion.

A la question de Madame BOURMAUD DANTO, à savoir quel discours tenir aux élèves, Monsieur le Proviseur répond qu'ils fassent part des problèmes rencontrés à la Région.

La FCPE regrette de ne pas avoir eu en sa possession la liste des manuels plus tôt. Monsieur le Proviseur précise que les listes ont été données au plus tôt après contrôle et bien avant la mise à disposition aux familles du logiciel de commande.

PRESENTATION DU CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2019-2020

Le calendrier ne peut être exposé ce jour, un cadrage est attendu sur le déroulement des nouvelles épreuves du baccalauréat par le Rectorat ou le ministère.

Monsieur BOURGINE émet le souhaite que les épreuves communes soient reportées sur la fin de l'année scolaire.

VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur Niel expose les différents projets et voyages scolaires :

VOYAGE PARIS, les 6, 7 et 8 janvier 2020 avec M. Lajus, Mme Delas et Mme Devie, pour 27 élèves de terminale dans le cadre de l'histoire des arts. L'acheminement est prévu en train et l'hébergement en auberge de jeunesse.

Le coût du voyage pour les accompagnateurs est pris en charge par l'établissement.

Budget: 6361.50 euros ventilés sur les transports, musées et hébergement, soit 190 euros par élèves.

La FCPE a souhaité participer à ce voyage à hauteur de 10% mais s'interroge sur le calcul présenté par Monsieur Niel. Ce dernier précise que le don doit intégrer les dépenses des accompagnants, et pas seulement celles des élèves. Il précise que si le don est exclusivement en faveur des élèves, il faudra fournir une liste des ayant-droit au plus tard le jeudi 10 octobre 2019.

PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE A PARIS

FAVORABLE : **11**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **8**

PROJET ADOPTE

VOYAGE GRECE, du 3 au 11 avril 2020 avec Madame Pélissier, Madame Brunel, Monsieur Dupin et Monsieur Millet pour environ 47 élèves latinistes de 2^{nde} et 1^{ère}.

Demande de participation des familles : 525 euros par élèves.

Budget à charge du lycée : 2120 euros.

Subvention FCPE : 1000 euros.

PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE EN GRECE

FAVORABLE : **10**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **9**

PROJET ADOPTE

FESTIVAL DU FILM PESSAC, le 19 novembre 2019 avec Madame Brunel, Madame Delas, Monsieur Fargeaut et Monsieur Dupin pour 91 élèves pour la projection de deux films et débat.

Demande de participation des familles : 3.50 euros par élèves.

Budget à charge du lycée : 318.50 euros + ticket de tram.

La FCPE précise qu'elle s'est prononcée au sujet de leur participation sur les voyages mais également sur les projets de sorties scolaires sans nuitées, et s'étonne que leur participation n'apparaisse pas sur ce projet.

Monsieur le Proviseur annonce que l'on peut considérer que la FCPE prendra donc en charge le transport pour cette sortie.

PROJET FESTIVAL DU FILM PESSAC

FAVORABLE : **18**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **1**

PROJET ADOPTE

Monsieur HOURCADE s'étonne de l'absence d'utilisation du fond social pour les sorties sans nuitée, Monsieur NIEL répond que cela n'est pas envisageable au vue des nombreuses procédures à mettre en place pour des petites sommes.

Les enseignants réitèrent le vœu de participation aux commissions d'attribution de fond social, Monsieur le Proviseur rappelle qu'un enseignant désigné y siège déjà.

DBM 2019 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

DBM à 10 000 € pour l'achat de microscopes en SVT (groupes à 24 élèves).
Deux devis reçus : Sordalab à 9582.25 € / Jeulin 9570.00 € (+ caméra offerte)

DBM 2019

FAVORABLE : **19**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

DBM 2019 ADOPTEE A L'UNANIMITE

SORTIE D'INVENTAIRE

FAVORABLE : **19**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

SORTIE D'INVENTAIRE ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION CANN'ABUS

Régularisation de l'année 2018/19 pour les interventions des 9 et 17/01/2019.

FAVORABLE : **19**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION ALIF

Régularisation en rapport avec l'aide non versée du Conseil Régional d'un montant de 1000.00€.
Soit une répartition totale du lycée pour 1500.00€.

FAVORABLE : **19**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

REPARTITION DES INDEMNITES POUR MISSION PARTICULIERE

Monsieur le Proviseur distribue le tableau récapitulatif des IMP et en fait lecture, il précise que la répartition est donnée pour information mais n'est pas soumise au vote.

Monsieur HOURCADE souhaite connaître le nom du référent du décrochage scolaire, il s'agit de Madame LAGUNA.

Monsieur HOURCADE distribue une motion concernant le suicide d'une collègue d'une école de Pantin, et en fait lecture au nom des représentants des personnels d'éducation au Conseil d'Administration soutenue par le Snes-FSU, Sud Education et la CGT éducatrice.

La motion sera jointe au procès-verbal du présent Conseil d'Administration.

Les fédérations des parents d'élèves s'y associent.

La séance est levée à 19h40.